

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa quarante-troisième session,
tenue à Paris du 1^{er} au 4 décembre 2015**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–10	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3–5	4
B. Organisation des travaux de la session	6	6
C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international.....	7–8	6
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	9–10	7
III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour).....	11–22	7
A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	11	7
B. Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015).....	12–13	7
C. Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales ».....	14–20	8
D. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2013.....	21	9



E.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2015	22	9
IV.	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour).....	23–42	9
A.	Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (<i>point laissé en suspens</i>).....		9
B.	Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	23–30	9
C.	Fourniture d'un appui financier et technique.....	31–41	11
D.	Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.	42	13
V.	Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (Point 5 de l'ordre du jour).....	43–52	13
A.	Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre	43–45	13
B.	Examen des lignes directrices pour l'application conjointe.....	46–48	14
C.	Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe.....	49–51	14
D.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.	52	15
VI.	Questions relatives aux pays les moins avancés (Point 6 de l'ordre du jour).....	53–63	15
VII.	Plans nationaux d'adaptation (Point 7 de l'ordre du jour).....	64–66	17
VIII.	Rapport du Comité de l'adaptation (Point 8 de l'ordre du jour).....	67–68	17
IX.	Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 9 de l'ordre du jour).....	69–70	17
X.	Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique (Point 10 de l'ordre du jour).....	71–79	18
A.	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques.....	71–72	18
B.	Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies	73–79	18
XI.	Renforcement des capacités (Point 11 de l'ordre du jour).....	80–83	19
A.	Renforcement des capacités au titre de la Convention.....	80–81	19
B.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.....	82–83	20

XII.	Impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 12 de l'ordre du jour).....	84–89	20
A.	Forum et programme de travail.....	84–87	20
B.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto....	88	21
C.	Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.....	89	21
XIII.	Examen de la période 2013-2015 (Point 13 de l'ordre du jour).....	90	21
XIV.	Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques (Point 14 de l'ordre du jour).....	91–101	21
XV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 15 de l'ordre du jour).....	102–105	23
A.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015	102–103	23
B.	Rapport d'audit et états financiers de 2014.....	104–105	24
XVI.	Rapport sur d'autres activités : Rapport succinct sur le troisième dialogue sur l'article 6 de la Convention (Point 16 de l'ordre du jour).....	106	24
XVII.	Questions diverses (Point 17 de l'ordre du jour).....	107	24
XVIII.	Clôture et rapport de la session (Point 18 de l'ordre du jour).....	108–115	24
Annexe			
	Summary reports on multilateral assessments at the forty-third session of the Subsidiary Body for Implementation		26

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Paris-Le Bourget (France), du 1^{er} au 4 décembre 2015.
2. Le Président du SBI, M. Amena Yauvoli (Fidji), a ouvert la session le mardi 1^{er} décembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Guoshun Sun (Chine) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M. Sidat Yaffat (Gambie) en sa qualité de Rapporteur de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} décembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2015/11).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit, le point 4 a) étant laissé en suspens :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015) ;
 - c) Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales » ;
 - d) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2013 ;

-
- e) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2015.
4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (*point laissé en suspens*) ;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique ;
 - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
 5. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Examen des lignes directrices pour l'application conjointe ;
 - c) Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe ;
 - d) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
 6. Questions relatives aux pays les moins avancés.
 7. Plans nationaux d'adaptation.
 8. Rapport du Comité de l'adaptation.
 9. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
 10. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
 11. Renforcement des capacités :
 - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention ;
 - b) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 12. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum et programme de travail ;
 - b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
 - c) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
 13. Examen de la période 2013-2015.
 14. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques.

15. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015 ;
 - b) Rapport d'audit et états financiers de 2014.
16. Rapport sur d'autres activités : Rapport succinct sur le troisième dialogue sur l'article 6 de la Convention.
17. Questions diverses.
18. Clôture et rapport de la session.

5. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, du Groupe des États d'Afrique, des pays les moins avancés (PMA), de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et de l'Union européenne (UE) et de ses 28 États membres. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes et d'ONG de défense de l'environnement¹.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance, au cours de laquelle le Président a appelé l'attention sur une note d'information sur l'organisation des travaux affichée sur la page Web consacrée à la quarante-troisième session². Sur proposition du Président, le SBI est convenu de suivre le programme de travail décrit dans cette note d'information, en se conformant à ses conclusions antérieures³ sur la conclusion des négociations dans les délais convenus et les méthodes de travail y relatives. En particulier, le Président a informé le SBI qu'il continuerait à appliquer des mesures de gestion du temps strictes afin de renforcer l'efficacité, la ponctualité et la transparence des travaux.

C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et pris note des informations communiquées par le Président sur l'organisation de la troisième et dernière session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international qui se tiendrait le 1^{er} décembre, juste après la 1^{re} séance du SBI.

8. Un rapport succinct est joint en annexe pour les deux Parties ayant fait l'objet d'une évaluation lors de la présente session⁴.

¹ Les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées pendant la séance plénière, figurent sur le portail des communications à l'adresse www.unfccc.int/5900 (Cliquer sur « submissions from Parties » puis, sous « SBI », sélectionner « SBI 43 » puis rechercher « statements »).

² Voir l'adresse www.unfccc.int/9089.

³ FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

⁴ Également disponible à l'adresse www.unfccc.int/8451.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

9. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance, ainsi qu'à sa 2^e séance, le 4 décembre. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, à savoir que le SBI devait élire son vice-président et son rapporteur.

10. À la 2^e séance, le SBI a élu M. Zihua Chen (Chine) Vice-Président. Le Président a informé les Parties qu'aucune candidature au poste de rapporteur n'avait été reçue à cette session et que, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, M. Yaffa, le Rapporteur actuel, exercerait son mandat jusqu'à ce que son successeur soit élu à la prochaine session du SBI.

III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des sixièmes communications nationales et des premiers rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

11. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2015/INF.9.

B. Résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international (2014-2015)

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Fatuma Hussein (Kenya) et M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande). À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵.

2. Conclusions

13. Le SBI est convenu de poursuivre à sa quarante-quatrième session (mai 2016) l'examen des résultats de la première phase du processus d'évaluation et d'examen au niveau international.

⁵ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.20.

C. Révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales »

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

14. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/TP/2015/3. À sa 1^{re} séance, le Président a proposé d'élaborer un projet de conclusions sur cette question en consultation avec les Parties intéressées. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁶.

2. Conclusions

15. Le SBI a poursuivi son examen, entamé lors de sa quarantième session, sur la révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, deuxième partie : directives FCCC pour l'établissement des communications nationales » (ci-après dénommées directives FCCC pour l'établissement des communications nationales)⁷.

16. Le SBI a pris note avec satisfaction du document technique révisé et mis à jour⁸ établi par le secrétariat sur la révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales. Ce document tient compte des conclusions formulées par le SBI à sa quarante-deuxième session et des observations communiquées par les Parties⁹.

17. Le SBI a prié le secrétariat d'organiser un atelier de présession avant sa quarante-quatrième session sous la conduite du Président du SBI pour faire progresser le débat sur la révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales, en s'appuyant sur le document technique mentionné au paragraphe 16 ci-dessus.

18. Le SBI a aussi chargé le secrétariat d'établir un rapport sur l'atelier mentionné au paragraphe 17 ci-dessus, qui servirait de contribution à l'examen de la question à sa quarante-quatrième session.

19. Le SBI est convenu de poursuivre ses travaux sur la révision des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales à sa quarante-quatrième session en vue de finaliser les directives révisées et de recommander celles-ci à la Conférence des Parties pour adoption à sa vingt-deuxième session (novembre 2016).

20. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat devrait exécuter comme indiqué au paragraphe 17 ci-dessus. Il a demandé que les activités confiées au secrétariat en vertu des présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières supplémentaires.

⁶ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.23.

⁷ Reproduites dans le document FCCC/CP/1999/7.

⁸ FCCC/TP/2015/3.

⁹ Les observations communiquées par les Parties comprennent celles qu'elles ont fait parvenir comme suite à l'invitation de la Conférence des Parties à sa dix-septième session et à l'invitation du SBI à ses quarantième et quarante-deuxième sessions.

D. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2013

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

Délibérations

21. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2015/21. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

E. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto pour 2015

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

Délibérations

22. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a recommandé à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), de prendre note des informations contenues dans le document FCCC/KP/CMP/2015/6 et Add.1/Rev.1.

IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

23. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/17, FCCC/SBI/2015/18, FCCC/SBI/2015/20 et FCCC/SBI/2015/INF.13. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Plume et M^{me} Anne Rasmussen (Samoa). À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après¹⁰.

2. Conclusions

24. Le SBI a pris note des rapports intérimaires¹¹ du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I à la Convention (CGE).

¹⁰ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.21.

¹¹ FCCC/SBI/2015/17, FCCC/SBI/2015/18, FCCC/SBI/2015/20 et FCCC/SBI/2015/INF.13.

25. Le SBI a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le Groupe consultatif d'experts dans la poursuite de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2015¹², l'accent étant mis sur l'adaptation, et notamment de ce qui suit :

a) La conduite de trois ateliers de formation régionaux consacrés aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation¹³, au cours desquels 114 experts de 79 Parties non visées à l'annexe I de la Convention ont été formés. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de la République démocratique populaire lao, du Paraguay et du Maroc qui avaient accueilli ces ateliers¹⁴ ;

b) Les supports pédagogiques actualisés sur les évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation¹⁵ élaborés par le Groupe consultatif d'experts et mis à l'essai durant les ateliers de formation régionaux susmentionnés ;

c) La conduite de l'atelier de formation régional¹⁶ pour l'Afrique, consacré à l'élaboration des rapports biennaux actualisés, qui s'est tenu à Bonn (Allemagne) du 23 au 25 février 2015. Y ont pris part un nombre total de 48 experts nationaux représentant 43 Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Afrique ;

d) L'organisation et la présentation de cinq séminaires sur le Web – trois sur l'évaluation de l'atténuation et deux sur l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre –, auxquels ont pris part un nombre total de 171 participants. Les séminaires sur le Web sont un mode de communication peu coûteux et dynamique par lequel un grand nombre d'experts nationaux peuvent recevoir des informations techniques et échanger des données d'expérience avec un vaste public, permettant ainsi d'aider efficacement le Groupe consultatif d'experts à répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I. Le SBI a pris note avec satisfaction de ce nouveau format, qui permet d'atteindre un vaste public de professionnels, et a encouragé le Groupe consultatif d'experts à poursuivre cette activité ;

e) Le lancement du programme d'apprentissage en ligne du Groupe consultatif d'experts sur l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui est accessible via le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat¹⁷. Au 25 novembre 2015, un nombre total de 110 experts s'étaient inscrits à ces cours. Le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à continuer de mettre à jour ses cours de formation en ligne ;

f) L'élaboration, en cours, d'une base de données en ligne interactive consacrée aux supports pédagogiques destinés à appuyer l'établissement des rapports nationaux, qui permettra aux experts nationaux de coopérer davantage entre eux, et d'échanger leurs données d'expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés dans l'optique d'améliorer leurs rapports nationaux.

26. Le SBI a salué le lancement du programme de formation dont il est question au paragraphe 4 de la décision 20/CP.19, destiné à renforcer la capacité des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à mener des analyses techniques rentables et effectives

¹² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/national_reports/non-annex_i_natcom/cge/application/pdf/cge_work_plan.pdf.

¹³ Pour le compte-rendu des trois ateliers de formation régionaux, voir le document FCCC/SBI/2015/20.

¹⁴ Tenus à Vientiane (République démocratique populaire lao), du 29 juin au 3 juillet 2015, à Asunción (Paraguay), du 27 au 31 juillet 2015, et à Marrakech (Maroc), du 28 septembre au 2 octobre 2015.

¹⁵ Disponible à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>.

¹⁶ Voir le document FCCC/SBI/2015/17 pour le rapport sur l'atelier.

¹⁷ Il est possible d'accéder au cours du programme d'apprentissage en ligne à l'adresse : <http://unfccc.int/349.php>. On y trouvera également les supports de formation du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

des rapports annuels actualisés¹⁸, et a pris note avec satisfaction du fait que 122 experts ont achevé le programme de formation et sont désormais admis à faire partie de l'équipe d'experts techniques qui procèdent à l'analyse technique des rapports annuels actualisés. Le SBI a encouragé les autres experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à suivre la formation, et encouragé les Parties qui ne l'ont pas encore fait à désigner des experts.

27. Le SBI a pris note du projet du Groupe consultatif d'experts d'organiser en 2016, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, des ateliers de formation régionaux sur l'élaboration des rapports annuels actualisés.

28. Le SBI a instamment demandé aux pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et aux autres pays développés parties en mesure de le faire de fournir des ressources financières pour permettre au Groupe consultatif d'experts d'exécuter les activités prévues conformément à son programme de travail pour 2016-2018. Il a aussi encouragé le Groupe consultatif d'experts à hiérarchiser les tâches pas encore entreprises de son programme de travail pour 2015. Il a également invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

29. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le Groupe consultatif d'experts devait exécuter, avec le concours du secrétariat, notamment l'organisation des ateliers dont il est question au paragraphe 27 ci-dessus¹⁹.

30. Le SBI a demandé que les mesures que le secrétariat est appelé à prendre dans les présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/INF.15 et FCCC/CP/2015/4. À sa 1^{re} séance, le Président a proposé d'élaborer un projet de conclusions sur ce point, en consultation avec les Parties intéressées. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après²⁰.

2. Conclusions

32. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'appui financier apporté par le FEM à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention²¹.

33. Le SBI a invité le FEM à continuer de communiquer des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, y compris les dates d'approbation des financements et de décaissement des fonds. Il a aussi invité le FEM à

¹⁸ Pour plus de renseignements sur le programme de formation, voir l'adresse <http://unfccc.int/8621.php>.

¹⁹ Le montant estimatif des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2016-2018 est indiqué à l'annexe du document FCCC/SBI/2015/18.

²⁰ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.24.

²¹ FCCC/SBI/2015/INF.15 et FCCC/CP/2015/4.

continuer de communiquer des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communications nationales et la date approximative de présentation des communications nationales au secrétariat, pour examen par le SBI à sa quarante-cinquième session (novembre 2016).

34. Le SBI a également invité le FEM à continuer de fournir des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur ses activités relatives à l'établissement des rapports biennaux actualisés, y compris les dates de demande et d'approbation des financements et de décaissement des fonds ainsi que la date approximative de présentation des rapports biennaux actualisés au secrétariat, pour examen par le SBI à sa quarantième-quatrième session.

35. Le SBI a noté qu'au 1^{er} décembre 2015, 16 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur premier rapport biennal actualisé conformément à l'alinéa a) du paragraphe 41 de la décision 2/CP.17 et que 16 autres comptaient le faire avant le 31 décembre 2015. Il a aussi noté qu'au 1^{er} décembre 2015, le secrétariat du FEM avait reçu et traité au total 86 demandes d'appui financier de Parties non visées à l'annexe I pour établir leur premier rapport biennal actualisé, dont 38 avaient été faites après la soumission du rapport du FEM à la vingtième session de la Conférence des Parties²², et trois étaient des demandes d'appui financier à l'établissement des deuxièmes rapports biennaux actualisés de Parties non visées à l'annexe I.

36. Le SBI a noté qu'au 1^{er} décembre 2015, un grand nombre de rapports biennaux actualisés étaient encore attendus, tout en prenant en considération les difficultés que les Parties non visées à l'annexe I ont rencontrées pour soumettre leur rapport biennal actualisé dans les délais. Il a rappelé les dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 41 de la décision 2/CP.7, selon lesquelles les Parties non visées à l'annexe I, selon leurs capacités et le niveau de soutien apporté pour l'établissement de rapports, devaient soumettre leur premier rapport biennal actualisé pour décembre 2014 au plus tard. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I n'ayant pas encore soumis leur premier rapport biennal actualisé à en achever l'élaboration et à le soumettre en temps voulu.

37. Rappelant les dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 41 de la décision 2/CP.17, le SBI a de nouveau demandé instamment²³ aux Parties non visées à l'annexe I qui n'avaient pas encore soumis, le cas échéant, leur demande d'appui au FEM pour l'établissement de leur premier rapport biennal actualisé à le faire dans les meilleurs délais. En outre, il a encouragé les organismes d'exécution du FEM à continuer de faciliter l'élaboration et la communication des propositions de projets par les Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leur rapport biennal actualisé.

38. Le SBI a pris note des informations communiquées par le FEM dans son rapport à la vingt et unième session de la Conférence des Parties²⁴ sur les procédures permettant aux Parties non visées à l'annexe I d'obtenir un financement pour l'établissement de leurs communications nationales et de plusieurs rapports biennaux actualisés en présentant une seule demande.

39. Le SBI a aussi pris note des informations communiquées par le FEM sur son programme d'appui mondial à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, et s'est félicité des activités exécutées en 2015 pour apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I²⁵. Le SBI a encouragé les

²² FCCC/SBI/2014/INF.22.

²³ FCCC/SBI/2012/15, par. 53.

²⁴ FCCC/CP/2015/4, p. 12.

²⁵ Le Programme d'appui mondial est un projet administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dont

Parties non visées à l'annexe I à tirer profit des possibilités d'assistance et d'appui technique offertes par ce programme.

40. Rappelant les demandes de complément d'aide technique²⁶ faites par des Parties non visées à l'annexe I afin d'améliorer au niveau national leur capacité de continuer à respecter leurs obligations en matière d'établissement de rapports, le SBI a demandé instamment aux pays développés parties visés à l'annexe II de la Convention et aux autres pays développés parties en mesure de le faire de fournir les ressources financières dont le secrétariat a besoin pour exécuter les activités prévues à partir de mars 2016.

41. Le SBI a noté avec satisfaction qu'au 1^{er} décembre 2015, 147 Parties non visées à l'annexe I avaient soumis leur communication nationale initiale, 110 Parties leur deuxième communication nationale, 13 leur troisième communication nationale, 1 Partie sa quatrième communication nationale et 1 Partie sa cinquième communication nationale. Il a aussi noté que 20 Parties non visées à l'annexe I comptaient soumettre leur deuxième communication nationale et 11 Parties leur troisième communication nationale d'ici à la fin de 2015.

D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

Délibérations

42. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a pris note des quatre rapports de synthèse mis en ligne à ce jour sur le site Web de la Convention²⁷.

V. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

43. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Karolina Attonen (Finlande) et M. Jeffery Spooner (Jamaïque). À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après²⁸.

2. Conclusions

44. Le SBI a poursuivi l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre.

l'objectif est de renforcer l'appui aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

²⁶ FCCC/SBI/2015/10, par. 29.

²⁷ Voir l'adresse www.unfccc.int/8722.

²⁸ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.28.

45. Le SBI est convenu de poursuivre à sa quarante-quatrième session l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre, compte tenu des priorités des Parties dans ce domaine.

B. Examen des lignes directrices pour l'application conjointe

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Dimitar Nikov (France) et M. Yaw Osafo (Ghana). À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après²⁹.

2. Conclusions

47. Le SBI a poursuivi son examen des lignes directrices pour l'application de l'article 6 du Protocole de Kyoto³⁰ (les lignes directrices pour l'application conjointe) conformément aux dispositions des paragraphes 14 à 16 de la décision 6/CMP.8.

48. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-quatrième session en se fondant sur le projet de texte de décision proposé par les animateurs des consultations informelles tenues sur ce point de l'ordre du jour, qui figure en annexe au document FCCC/SBI/2015/L.30.

C. Modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

49. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À la 1^{re} séance, le Président a proposé d'élaborer un projet de conclusions sur cette question en consultation avec les Parties intéressées. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après³¹.

2. Conclusions

50. Le SBI a poursuivi l'examen des modalités visant à accélérer la délivrance, le transfert et l'acquisition continus d'unités de réduction des émissions au titre de l'application conjointe, conformément au paragraphe 16 de la décision 1/CMP.8.

51. Le SBI a achevé l'examen de cette question.

²⁹ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.30.

³⁰ Décision 9/CMP.1, annexe.

³¹ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.25.

D. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

Délibérations

52. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et pris note du document FCCC/SBI/2015/INF.12.

VI. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

53. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/19 et Corr.1 et FCCC/SBI/2015/INF.14. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Batu Krishna Uprety (Népal), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), à rendre compte des activités du Groupe. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Mamadou Honadia (Burkina Faso). À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après³².

2. Conclusions

54. Le SBI a pris note du rapport oral du Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) sur la mise en œuvre du programme de travail du Groupe pour 2014-2015 et a exprimé au Groupe d'experts sa satisfaction pour les progrès réalisés dans le cadre de ce programme de travail³³.

55. Le SBI a accueilli avec intérêt le rapport sur les travaux de la vingt-huitième réunion du Groupe d'experts³⁴, qui s'est tenue à Antananarivo (Madagascar) du 12 au 16 septembre 2015, le document d'information sur NAP Expo et les ateliers de formation régionaux sur les plans nationaux d'adaptation (PNA)³⁵, les publications produites par le Groupe d'experts des PMA dans le cadre du programme de travail mentionné au paragraphe 54 ci-dessus³⁶ ainsi que les progrès réalisés en ce qui concerne l'outil « Nap Central ».

56. Le SBI a chaleureusement remercié le Groupe d'experts des PMA pour les conseils et le soutien précieux qu'il a fournis aux pays les moins avancés (PMA).

³² Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.22.

³³ Disponible à l'adresse unfccc.int/7984.

³⁴ FCCC/SBI/2015/19 et Corr.1.

³⁵ FCCC/SBI/2015/INF.14.

³⁶ *Best Practices and Lessons Learned in Addressing Adaptation in Least Developed Countries, Volume 3 ; Information Paper on How the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans can be Supported in Least Developed Countries ; Regional Synergy in Addressing Adaptation through the National Adaptation Programmes of Action and the Process to Formulate and Implement National Adaptation Plans in the Least Developed Countries ; et Strengthening Gender Considerations in Adaptation Planning and Implementation in the Least Developed Countries*. Ces publications ainsi que d'autres produites par le Groupe d'experts des PMA peuvent être consultées à l'adresse unfccc.int/6110.

57. En outre, il a exprimé sa gratitude aux gouvernements suivants :

a) Le Gouvernement égyptien, pour avoir accueilli l'atelier régional de formation sur les PNA destiné aux PMA anglophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest, qui s'est tenu au Caire (Égypte) du 27 au 31 juillet 2015 ;

b) Le Gouvernement du Myanmar, pour avoir accueilli l'atelier régional de formation sur les PNA destiné aux pays d'Asie, qui s'est tenu à Yangon (Myanmar) du 10 au 14 août 2015 ;

c) Le Gouvernement malgache, pour avoir accueilli l'atelier régional de formation sur les PNA destiné aux PMA lusophones et insulaires d'Afrique, qui s'est tenu à Antananarivo (Madagascar) du 7 au 11 septembre 2015, ainsi que la vingt-huitième réunion du Groupe d'experts des PMA, mentionnée au paragraphe 55 ci-dessus ;

d) Le Gouvernement nigérian, pour avoir accueilli l'atelier régional de formation sur les PNA destiné aux PMA francophones, qui s'est tenu à Niamey (Niger) du 28 septembre au 2 octobre 2015.

58. Le SBI a reconnu les retombées bénéfiques pour les PMA parties des réunions et manifestations régionales organisées par le Groupe d'experts des PMA dans ces pays et il a encouragé le Groupe à maintenir cette pratique.

59. Il a exprimé au Gouvernement irlandais sa gratitude pour avoir soutenu financièrement les travaux du Groupe d'experts des PMA.

60. Le SBI s'est félicité de l'engagement actif des PMA dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

61. Le SBI a constaté que 32 propositions de projet pour la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et pour le processus de formulation des PNA, représentant au total 235,7 millions de dollars des États-Unis, avaient déjà été validées sur le plan technique par le Fonds pour l'environnement mondial mais, au 30 juin 2015, étaient en attente d'un financement par le Fonds pour les pays les moins avancés (le Fonds pour les PMA)³⁷.

62. Le SBI a pris note avec satisfaction des annonces de contribution au Fonds pour les PMA faites par les Parties et il a invité d'autres Parties en mesure de le faire à alimenter le Fonds, sachant combien il est important de soutenir l'application intégrale des PANA afin de répondre aux besoins d'adaptation urgents et immédiats, de renforcer les capacités de planification et d'exécution des mesures d'adaptation à moyen et à long terme et de mener à bien le processus d'élaboration et d'exécution des PNA.

63. Le SBI a également pris note avec satisfaction des relations et de la collaboration active que le Groupe d'experts des PMA continue d'entretenir avec le Comité de l'adaptation et d'autres organes constitués au titre de la Convention, le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements et un large éventail d'organisations, d'organismes et de centres régionaux concernés.

³⁷ FCCC/CP/2015/4.

VII. Plans nationaux d'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

64. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/19 et Corr.1, FCCC/CP/2015/4, FCCC/CP/2015/3, FCCC/SB/2015/2, FCCC/SBI/2015/INF.11 et FCCC/SBI/2015/INF.14. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Jens Fugl (UE) et M. Honadia. À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après³⁸.

2. Conclusions

65. Le SBI a pris note des informations contenues dans les documents mentionnés au paragraphe 64 ci-dessus.

66. Le SBI a recommandé un projet de décision³⁹ sur les plans nationaux d'adaptation pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties⁴⁰.

VIII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 8 de l'ordre du jour)

Délibérations

67. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2015/2. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Juan Hoffmaister (État plurinational de Bolivie), Coprésident du Comité de l'adaptation, à rendre compte des activités du Groupe. À la même séance, le SBI est convenu d'étudier ce point en même temps que le point 4 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) dans le cadre de consultations informelles animées par M. Anton Hilber (Suisse) et M^{me} Malia Talakai (Nauru).

68. À sa 2^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁴¹ sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties⁴².

IX. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 9 de l'ordre du jour)

Délibérations

69. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2015/3. À la 1^{re} séance, le Président a invité M^{me} Pepetua Latasi (Tuvalu), Coprésidente du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, de lui faire rapport sur les

³⁸ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.32.

³⁹ Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2015/L.32/Add.1.

⁴⁰ Pour le texte adopté, voir la décision 4/CP.21.

⁴¹ Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.3.

⁴² Pour le texte adopté, voir la décision 3/CP.21.

activités du Comité. À la même séance, le SBI est convenu d'étudier ce point en même temps que le point 7 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M^{me} Beth Lavender (Canada).

70. À sa 2^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁴³ sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties⁴⁴.

X. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

71. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2015/1 et FCCC/SB/2015/INF.3. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point en même temps que le point 5 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre de consultations informelles animées par M. Carlos Fuller (Belize) et M^{me} Elfriede More (Autriche).

72. À sa 2^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision⁴⁵ sur cette question pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties⁴⁶.

B. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

73. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/16, FCCC/SB/2015/1 et FCCC/CP/2015/4 et Add.1. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Fuller et M^{me} More. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁴⁷.

2. Conclusions

74. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du FEM sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. (PSP), ainsi que les informations figurant dans ce rapport au sujet de la collaboration actuelle du FEM avec le Centre et le Réseau des technologies climatiques (CRTC)⁴⁸.

⁴³ Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.5/Rev.1.

⁴⁴ Pour le texte adopté, voir la décision 2/CP.21.

⁴⁵ Pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SB/2015/L.4.

⁴⁶ Pour le texte adopté, voir la décision 12/CP.21.

⁴⁷ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.29.

⁴⁸ FCCC/CP/2015/4 et Add.1.

75. Le SBI s'est aussi félicité du rapport final du Comité exécutif de la technologie (CET) consacré à l'évaluation du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies⁴⁹, réalisée dans le but de renforcer l'efficacité du Mécanisme technologique.

76. Le SBI a invité le CET et le Conseil consultatif du CRTTC à prendre en considération les données d'expérience et les enseignements tirés, recensés dans le rapport d'évaluation visé au paragraphe 75 ci-dessus au moment d'établir leurs plans de travail futurs.

77. Le SBI a en outre invité les Parties, le CRTTC et les autres entités compétentes participant à la mise au point et au transfert de technologies à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport visé au paragraphe 75 ci-dessus, et a encouragé le FEM et les autres entités financières concernées à les examiner.

78. Le SBI a par ailleurs encouragé le FEM à rendre compte au CET et au CRTTC des évaluations à mi-parcours des activités des centres pour le transfert et le financement des technologies climatiques du Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies ainsi que des projets pilotes entrepris au cours de la quatrième reconstitution des ressources du FEM, dès que ces informations seraient disponibles.

79. Le SBI a invité le CET à actualiser le rapport d'évaluation en se fondant sur les données d'expérience et les enseignements tirés des activités visées au paragraphe 78 ci-dessus, dans le but d'accroître l'efficacité du Mécanisme technologique, en vue de le soumettre pour examen à la Conférence des Parties à sa vingt-troisième session au plus tard (novembre 2017) par l'intermédiaire du SBI.

XI. Renforcement des capacités

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 11a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

80. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/14 et FCCC/SBI/2015/INF.16. Les représentants de neuf Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'UE. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Bubu Jallow (Gambie) et M. Kunihiro Shimada (Japon). À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵⁰.

2. Conclusions

81. Le SBI n'a pas pu achever l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il a recommandé à la Conférence des Parties de poursuivre l'examen de la question, à sa vingt et unième session, sur la base du texte du projet de décision figurant en annexe au document FCCC/SBI/2015/L.33⁵¹.

⁴⁹ FCCC/SBI/2015/16.

⁵⁰ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.33.

⁵¹ Adopté par la Conférence des Parties en tant que décision 14/CP.21.

B. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

82. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/14 et FCCC/SBI/2015/INF.16. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Jallow et M. Shimada. À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵².

2. Conclusions

83. Le SBI n'a pas pu achever l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il a recommandé à la CMP de poursuivre l'examen de la question, à sa onzième session, sur la base du texte du projet de décision figurant en annexe au document FCCC/SBI/2015/L.34⁵³.

XII. Impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 12 de l'ordre du jour)

A. Forum et programme de travail

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

84. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, il est convenu d'étudier ce point en même temps que l'alinéa a) du point 9 de l'ordre du jour du SBSTA, dans le cadre d'un groupe de contact animé par la Présidente du SBSTA, M^{me} Lidia Wojtal, et le Président du SBI. Le SBI est également convenu d'étudier ce point à cette session, en même temps que les alinéas b) et c) du point 12 de son ordre du jour. À sa 2^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵⁴.

2. Conclusions

85. Le SBI et le SBSTA ont pris note des communications faites par les Parties⁵⁵ relatives à la poursuite de l'élaboration du programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et les modalités de son exécution.

86. Le SBI et le SBSTA ont examiné le texte du projet de décision qui figure en annexe au document FCCC/SB/2015/L.2 relatif au Forum et au programme de travail sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ainsi que les communications des Parties, mentionnées au paragraphe 85 ci-dessus.

87. Le SBI et le SBSTA ont recommandé un projet de décision⁵⁶ sur cette question pour que la Conférence des Parties l'examine plus avant et l'adopte à sa vingt et unième session⁵⁷.

⁵² Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.34.

⁵³ Adopté par le CMP en tant que décision 9/CMP.11.

⁵⁴ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SB/2015/L.6.

⁵⁵ Disponible sur le portail consacré aux communications au titre de la Convention à l'adresse : <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI,cocherSBIsous«body»,«SB43»sous«session»et«2015»>.

⁵⁶ Annexe au document FCCC/SB/2015/L.6.

⁵⁷ Pour le texte adopté, voir la décision 11/CP.21.

B. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

Délibérations

88. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, sur proposition du Président, il est convenu d'étudier ce point en même temps que l'alinéa a) du point 12 de son ordre du jour et que l'alinéa a) du point 9 de l'ordre du jour du SBSTA. À cette même séance, il est également convenu que son Président mènerait des consultations avec les Parties intéressées sur la question de savoir comment soumettre ce point à sa quarante-quatrième session. À sa 2^e séance, il est convenu de continuer à examiner cette question à sa quarante-quatrième session.

C. Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

Délibérations

89. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. À sa 1^{re} séance, sur proposition du Président, il est convenu d'étudier ce point en même temps que l'alinéa a) du point 12 de son ordre du jour et que l'alinéa a) du point 9 de l'ordre du jour du SBSTA. À cette même séance, il est également convenu que son Président mènerait des consultations avec les Parties intéressées sur la question de savoir comment soumettre ce point à sa quarante-quatrième session. À sa 2^e séance, le SBI est convenu de continuer à examiner cette question à sa quarante-quatrième session.

XIII. Examen de la période 2013-2015

(Point 13 de l'ordre du jour)

Délibérations

90. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont une au nom de l'Union européenne et une au nom de l'AOSIS. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'étudier ce point en même temps que l'alinéa b) du point 8 de l'ordre du jour du SBSTA dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Gertraud Wollansky (Autriche) et M. Leon Charles (Grenade). À la 2^e séance, le Président du SBI a informé les Parties que le SBSTA et le SBI ne pouvaient pas achever leur analyses ni rendre leurs conclusions concernant l'examen de la période 2013-2015 et que les présidents des organes subsidiaires solliciteraient de nouvelles directives du Président de la Conférence des Parties conformément au paragraphe 166 de la décision 2/CP.17⁵⁸.

XIV. Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques

(Point 14 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

91. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/CP/2015/6 et FCCC/SBI/2015/12. À sa 1^{re} séance, le Président a proposé d'élaborer

⁵⁸ La Conférence des Parties a adopté une décision sur cette question (décision 10/CP.21).

un projet de conclusions sur ce point en consultation avec les Parties intéressées. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁵⁹.

2. Conclusions

92. Le SBI a pris note du rapport du secrétariat concernant la composition par sexe des organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto et la composition par sexe des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto⁶⁰. Il a constaté avec préoccupation que, depuis le dernier rapport⁶¹, le taux de représentation des femmes n'a progressé que dans un seul des organes constitués⁶² et continue de se situer entre 6 % et 35 % dans la majorité des autres.

93. Le SBI a rappelé que, dans la décision 23/CP.18, les Parties s'étaient engagées à examiner les progrès qui auraient été accomplis dans la réalisation de l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes, à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties. Il a demandé instamment aux Parties de s'attacher davantage, pendant la vingt et unième session de la Conférence des Parties et la onzième session de la CMP, à trouver des femmes qualifiées et à proposer leur candidature aux organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Il leur a aussi enjoint de poursuivre leurs efforts en vue d'une représentation équilibrée des deux sexes dans leurs délégations, de manière à améliorer la participation des femmes et à bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques répondent plus efficacement sur la base de l'égalité aux besoins des femmes et des hommes.

94. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat concernant l'atelier de session sur les politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur l'atténuation ainsi que sur le développement et le transfert de technologies⁶³, organisé pendant les quarante-deuxième sessions des organes subsidiaires. Il a remercié les Parties, les organisations admises en qualité d'observateurs et les autres parties prenantes de leurs contributions à cet atelier.

95. Au vu des questions soulevées dans le rapport susmentionné, le SBI a invité le secrétariat à entre autres :

a) Donner des précisions sur les outils et les méthodes d'évaluation des avantages environnementaux, sociaux et économiques d'une participation équitable des hommes et des femmes aux activités relatives aux changements climatiques, lors de l'élaboration du rapport technique sur des directives ou autres outils permettant d'intégrer les questions de genre dans les activités relatives aux changements climatiques menées au titre de la Convention, conformément au paragraphe 14 de la décision 18/CP.20 ;

b) En coopération avec les organisations compétentes :

i) Identifier et diffuser des exemples de politiques et de programmes d'atténuation ainsi que de développement et de transfert de technologies qui ont valeur de bonnes pratiques en matière d'égalité des sexes ;

ii) Chercher d'autres moyens d'intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans les évaluations des besoins technologiques, afin d'en améliorer la mise en œuvre.

⁵⁹ Le projet de conclusions figure dans le document FCCC/SBI/2015/L.31.

⁶⁰ FCCC/CP/2015/6.

⁶¹ FCCC/CP/2014/7.

⁶² Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.

⁶³ FCCC/SBI/2015/12.

96. Le SBI a encouragé les Parties à se servir des informations figurant dans le rapport mentionné au paragraphe 92 ci-dessus pour orienter, étayer et renforcer la mise en œuvre de politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes dans les domaines de l'atténuation ainsi que du développement et du transfert de technologies.

97. Rappelant la décision 18/CP.20, le SBI a pris note avec satisfaction des efforts déployés par les Parties et les organisations compétentes en vue d'appuyer la mise en œuvre de cette décision, s'agissant en particulier de l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation sur les questions relatives à l'égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques, et d'étoffer les travaux entrepris dans les domaines thématiques de l'adaptation, de l'atténuation, du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, de manière à tenir dûment compte du principe de l'égalité des sexes et des besoins des femmes. Il a invité les Parties intéressées, les organisations compétentes et le secrétariat à poursuivre leurs efforts, conformément aux dispositions de la décision 18/CP.20.

98. Le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à faire connaître leurs vues, le 3 février 2016 au plus tard, sur les questions à examiner lors de l'atelier de session sur les politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur l'adaptation et le renforcement des capacités et sur la formation aux questions de genre à l'intention des représentants⁶⁴, qui se tiendra pendant la quarante-quatrième session du SBI, conformément à la décision 18/CP.20.

99. Le SBI a pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités mentionnées au paragraphe 95 ci-dessus que le secrétariat aurait à entreprendre.

100. Le SBI a demandé que les activités confiées au secrétariat en vertu des présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

101. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à fournir les moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 95 ci-dessus.

XV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

Délibérations

102. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2015/13 et FCCC/SBI/2015/INF.17. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration. À la 1^{re} séance, le Président a proposé d'élaborer un projet de conclusions sur ce point en consultation avec les Parties intéressées.

103. À sa 2^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties et un projet de décision pour examen et adoption à la onzième session de la CMP^{65, 66}.

⁶⁴ Les Parties doivent communiquer leurs observations par l'intermédiaire du portail prévu à cet effet à l'adresse <http://www.unfccc.int/5900>. Les organisations ayant le statut d'observateur doivent, quant à elles, envoyer leurs communications par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@unfccc.int.

⁶⁵ Pour le texte des projets de décision, voir les documents FCCC/SBI/2015/L.27 et FCCC/SBI/2015/L.26.

⁶⁶ Pour les textes adoptés, voir les décisions 21/CP.21 et 11/CMP.11.

B. Rapport d'audit et états financiers de 2014

(Point 15b) de l'ordre du jour)

Délibérations

104. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance et pris note du document FCCC/SBI/2015/INF.10.

105. À sa 2^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision pour examen et adoption à la vingt et unième session de la Conférence des Parties et un projet de décision pour examen et adoption à la onzième session de la CMP^{67, 68}.

XVI. Rapport sur d'autres activités : Rapport succinct sur le troisième dialogue sur l'article 6 de la Convention

(Point 16 de l'ordre du jour)

Délibérations

106. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il a pris note des informations figurant dans le document FCCC/SBI/2015/15 et noté que l'application de l'article 6 de la Convention portait maintenant le nom d'« Action pour l'autonomisation climatique ».

XVII. Questions diverses

(Point 17 de l'ordre du jour)

Délibérations

107. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XVIII. Clôture et rapport de la session

(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Incidences administratives et budgétaires

108. À la 2^e séance, un représentant du secrétariat a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur appliqué.

109. Le secrétariat a fait savoir aux Parties que plusieurs activités résultant des négociations qui s'étaient déroulées au cours de la session demanderaient un appui supplémentaire de la part du secrétariat, et par conséquent nécessiteraient des ressources additionnelles en dépassement du budget de base pour 2016-2017, dont on trouvera le détail ci-après.

110. Au titre du point 8 de l'ordre du jour, un montant de 1,95 million d'euros sera nécessaire pendant l'exercice biennal 2016-2017 pour couvrir les dépenses d'appui à l'exécution du plan de travail du Comité de l'adaptation. À titre d'information aux Parties, il s'agit des mêmes fonds que ceux requis au titre du point 4 de l'ordre du jour du SBSTA.

⁶⁷ Pour le texte des projets de décision, voir les documents FCCC/SBI/2015/L.27 et FCCC/SBI/2015/L.26.

⁶⁸ Pour les textes adoptés, voir les décisions 21/CP.21 et 11/CMP.11.

111. Au titre du point 14 de l'ordre du jour, un montant de 90 000 euros sera nécessaire pour les travaux spécifiques que le secrétariat doit exécuter en coopération avec les organisations compétentes.

112. Les sommes indiquées ci-dessus sont des montants préliminaires calculés sur la base des informations disponibles au moment de la publication du présent rapport. Au total, des fonds supplémentaires d'un montant de 2,05 millions d'euros seront nécessaires pour mener à bien les activités additionnelles prévues pour l'exercice biennal 2016-2017.

113. Le secrétariat a également noté que certaines des conclusions adoptées par le SBI et des décisions qu'il a proposées et qu'il a adoptées à la présente session auront des incidences budgétaires au-delà de 2017. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 sera examiné dans le cadre des procédures budgétaires établies.

2. Clôture et rapport de la session

114. À sa 2^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa session⁶⁹ et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, à achever le rapport de la session et à le mettre à la disposition de toutes les Parties.

115. Des représentants de six Parties ont fait des déclarations de clôture, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe des États d'Afrique, de l'AOSIS, du Groupe composite, des PMA et de l'Union européenne. Des déclarations ont également été faites par les représentants d'ONG représentant la jeunesse et d'ONG de défense de l'environnement. Le Président a remercié les Parties pour leur soutien et a clôturé la session.

⁶⁹ FCCC/SBI/2015/L.19.

Annexe

[Anglais seulement]

Summary reports on multilateral assessments at the forty-third session of the Subsidiary Body for Implementation

Background

1. The Conference of the Parties, by decision 1/CP.16, decided that developed country Parties should enhance the reporting in their national communications and submit biennial reports on their progress in achieving emission reductions. It also established a new process under the Subsidiary Body for Implementation (SBI) – international assessment and review (IAR) – that aims to promote the comparability of efforts among all developed country Parties. The first round of the IAR process is to be conducted during the period 2014–2015.
2. According to the modalities and procedures for IAR specified in annex II to decision 2/CP.17, the multilateral assessment (MA), being part of the IAR process, is to be conducted for each developed country Party at a working group session of the SBI, with the participation of all Parties. The aim of the MA is to assess each Party's progress in implementation towards the achievement of emission reductions and removals related to its quantified economy-wide emission reduction target.
3. The third MA working group session was convened during SBI 43 under the chairmanship of Mr. Amena Yauvoli (Fiji), the SBI Chair, and was preceded by a three-month period of questions and answers ; in the first month, any Party may submit written questions to the Party being assessed, which may respond to the questions within the remaining two months. A summary report for each of the two Parties that were assessed at SBI 43 is presented below. The reports are also available on the UNFCCC website on the individual Party pages.¹
4. In closing the MA for each Party, the SBI Chair reminded the Party that it can submit any other observations on its MA process within two months of the working group session, and that they will form part of its Party record for the MA. The SBI Chair thanked all Parties and the secretariat for the successful MA working group session, which completed the first IAR round.

¹ Voir l'adresse www.unfccc.int/8451.

Summary report on the multilateral assessment of Belarus

1. The first MA of Belarus took place at a working group session during SBI 43, on 1 December 2015. Belarus was represented by Ms. Irina Rudzko, Ministry of Natural Resources and Environmental Protection.
2. Questions for Belarus had been submitted in writing two months before the working group session by the following delegations : Brazil, China, European Union, New Zealand, Pakistan and Saudi Arabia. A list of the questions received and the answers provided by Belarus can be found on the IAR web page for Belarus.²
3. Ms. Rudzko made an opening presentation, summarizing Belarus's progress in implementation towards the achievement of emission reductions and removals related to its quantified economy-wide emission reduction target. Belarus has been a Party to the Convention since 2000, and has committed to an 8 per cent reduction in greenhouse gas (GHG) emissions by 2020 compared with the 1990 level. Between 1990 and 2012, emissions decreased by 35.8 per cent, mainly in the energy sector in the early 1990s as a consequence of the economic recession in the country, and the subsequent decrease in production and fuel consumption. Between 1995 and 2012, emissions increased by 0.5 per cent annually on average ; however, this increase was much smaller than that of gross domestic product (GDP) (7.9 per cent average annual growth). These trends indicate a decoupling of GHG emissions and GDP after the economic recession of the early 1990s.
4. The key policies and measures to achieve the target are the Renewable Energy Law, enforced in 2010, the Presidential Decree on Renewable Energy Sources of 2015 and the Energy Saving Law, which was enforced in 2015. Although Belarus acknowledged that there is still a high mitigation potential in the country, it also emphasized certain barriers for additional measures, including limited foreign investments, uncertainties regarding additional financial resources, and other priorities such as safeguarding national food and energy supplies.
5. The opening presentation was followed by interventions and questions from the following delegations : Australia, Canada, China, European Union, Japan and New Zealand. The questions were on : the main sources of GHG emissions in Belarus ; the share of the different renewable energy sources (RES) in the energy mix, their projected share by 2020 and strategies to expand the use of RES ; the key mitigation actions to meet the target and their expected impacts ; the inclusion of land use, land-use change and forestry in the target ; and conversion to GHG emissions based on the use of the global warming potentials from the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. In response, Belarus provided further explanations. Details can be found in the webcast of this session on the IAR web page for Belarus.

² Voir l'adresse <http://unfccc.int/9123.php>.

Summary report on the multilateral assessment of Kazakhstan

1. The first MA of Kazakhstan took place at a working group session during SBI 43, on 1 December 2015. Kazakhstan was represented by Ms. Gulmira Sergazina, Ministry of Energy.
2. Questions for Kazakhstan had been submitted in writing two months before the working group session by the following delegations : Brazil, China, European Union, New Zealand, Pakistan and Saudi Arabia. A list of the questions received and the answers provided by Kazakhstan can be found on the IAR web page for Kazakhstan.³
3. Ms. Sergazina made an opening presentation, summarizing Kazakhstan's progress in implementation towards the achievement of emission reductions and removals related to its quantified economy-wide emission reduction target. The presentation also summarized the country's economic profile and its GHG emission trends and contributing sectors. The GHG emissions in the country declined by 57.2 per cent from 1990 to 1999 and since then have been growing, mostly owing to economic development. About 80 per cent of the GHG emissions are attributed to the energy sector.
4. Measures taken to reach the economy-wide target of a 30 per cent reduction in GHG emissions by 2020 compared with the 1990 level include legislative instruments and financial mechanisms and incentives, such as the laws on energy saving, on energy efficiency and on feed-in tariffs for RES. As described in strategic policy documents, such as those for the green economy concept and the Kazakhstan 2050 strategy, by 2020 Kazakhstan intends to : reduce its energy intensity per GDP by 25 per cent ; reduce its carbon dioxide emissions from electricity production to the level of 2012 ; and increase the share of renewable energy in its total primary energy supply to 3 per cent through the installation of wind and solar power.
5. The opening presentation was followed by interventions and questions from the following delegations : Australia, Canada, China, Italy, Japan, New Zealand, Sweden and the United States of America. The questions were on : the GHG projections ; progress towards reaching the target ; the development of a national emissions trading system ; plans to implement carbon storage technologies ; the increase of energy efficiency in the energy supply ; the potential of hydro, wind and solar energy ; policies and measures to promote renewable energy ; the scope of the green economy concept ; and measures to reduce the carbon intensity of the GDP. In response, Kazakhstan provided further explanations. Furthermore, a written answer was provided by Kazakhstan after the MA session in response to the question of the United States during the session regarding the difference in projections reported in the third to sixth national communications and the first biennial report. Details can be found in the webcast of this session on the IAR web page for Kazakhstan.

³ Voir l'adresse <http://unfccc.int/9128.php>.